

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS

2019/01/14 Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Louis, tenue à l'école de Saint-Louis, le lundi, 14 janvier 2019, à 20h00, à laquelle séance sont présents :

Messieurs les conseillers : Jean-Pierre Arpin, Robert Charron, Yvon Daigle, Claude Dalcourt, Jean-Claude Drolet et Jacques Mathieu.

Formant quorum et siégeant sous la présidence de Monsieur Stéphane Bernier, maire.

Pascale Dalcourt, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

Tous les membres présents affirment avoir reçu leur avis de convocation tel que prescrit par la loi.

1.1 Ouverture de la séance

Le président d'assemblée ouvre la séance à 20h06 et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

19-01-01 Sur proposition de Claude Dalcourt, appuyée par Yvon Daigle, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

1.3 Adoption du procès-verbal de la séance du 3 décembre 2018 et de la séance extraordinaire du 3 décembre 2018 (c.c.)

Considérant que les procès-verbaux ont été présentés au conseil municipal ;

Considérant que les membres du conseil municipal déclarent avoir reçu les procès-verbaux dans les délais légaux ;

19-01-02 Sur proposition de Jean-Claude Drolet, appuyée par Robert Charron, il est résolu d'approuver les procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire du 3 décembre 2018. Dispense de lecture est donnée; Les conseillers et le maire déclarent avoir lu les procès-verbaux.

1.4 Acceptation de la liste des factures à payer

19-01-03 Sur proposition de Robert Charron, appuyée par Jacques Mathieu, il est résolu de prendre acte de la liste des factures à payer et d'approuver en conséquence, tel que soumis, ladite liste des factures à payer au montant de 376 111.16 \$.

Je, Pascale Dalcourt, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Louis, certifie qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires prévus pour les dépenses inscrites dans les listes des factures à payer en date du 14 janvier 2019 avec ajouts au montant de 376 111.16\$

1.5 Permis de construction (c.c. Liste des permis – Décembre 2018) et rapport de monsieur Richard Drapeau

Le rapport du mois de décembre est déposé au conseil ainsi que le rapport de M. Richard Drapeau, inspecteur.

1.6 Demande de l'assistance

Le conseil invite les personnes présentes à soumettre leurs demandes.

1.7 Correspondance

- 12-12-2018 Régie intermunicipale de protection incendie Louis-Aimé-Massue – Procès-verbal de la séance du 19 novembre 2018;
- 12-12-2018 Commission des loisirs de Saint-Louis – Procès-verbal de la séance du 5 décembre 2018;
- 14-12-2018 Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques – Dépôt Fonds vert;
- 18-12-2018 Sécurité publique Québec – Aide financière;
- 18-12-2018 Régie d'Aqueduc Richelieu Centre – Procès-verbal de la séance du 17 décembre 2018;
- 03-01-2019 Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains – Procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 19 décembre 2018;
- 06-01-2019 Mutuelles de prévention – Appartenance à la mutuelle de prévention numéro 00709;
- 09-01-2019 CAUCA – Rapport de performance décembre 2018;
- 14-01-2018 Commission des loisirs de Saint-Louis – Procès-verbal de la séance du 8 janvier 2019;

SUJETS À SUIVRE À SUIVRE ET AFFAIRES NOUVELLES

1.8 **Administration générale :**

1.8.1 Adoption – Règlement numéro 510-19 modifiant le règlement 468-16 relatif au traitement des élus municipaux

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

1.8.2 Matinées gourmandes – Édition 2019 – Déclaration d'intérêt de participation

19-01-04 CONSIDÉRANT la reconduction du projet des Matinées gourmandes, pour l'édition 2019, chapeautées par la MRC des Maskoutains et financées en partie par le Fonds de développement rural (FDR);

CONSIDÉRANT que cet événement vise à faire la promotion de l'achat local, à donner une visibilité et à permettre un développement des entreprises agroalimentaires tout en mobilisant les citoyens d'un milieu;

CONSIDÉRANT que les Matinées gourmandes sont offertes à un maximum de onze municipalités, à raison d'une visite par municipalité, un samedi de 9 h à 13 h;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Louis est intéressée à accueillir les Matinées gourmandes sur son territoire, durant la saison estivale, vu les retombées économiques sur la municipalité et le milieu agricole;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Jean-Pierre Arpin,
Appuyée par Jacques Mathieu
IL EST RÉSOLU

DE DÉCLARER l'intérêt de la municipalité de Saint-Louis à recevoir, sur son territoire, les Matinées gourmandes, un samedi de 9 h à 13 h.

DE S'ENGAGER à fournir les infrastructures essentielles à la tenue de l'évènement, dont une salle permanente possédant les services sanitaires et électriques, un accès à l'eau chaude (60 degrés minimum) et potable, une cuisinette, 25 tables et 40 chaises,

ainsi qu'un accès à un réfrigérateur; et

DE S'ENGAGER à fournir une personne ressource (bénévole ou employé) qui travaillera à la mise en place des Matinées gourmandes sur son territoire, un samedi de 7 h à 15 h.

DE S'IMPLIQUER à organiser, en partenariat avec son milieu, des activités connexes à l'évènement des Matinées gourmandes.

Adoptée à l'unanimité.

1.9 Sécurité publique :

Aucun point.

1.10 Transport – voirie municipale et entretien :

1.10.1 Confirmation d'emploi

19-01-05 CONSIDÉRANT la période de probation prévue au contrat de M. Richard Drapeau;

Sur proposition de Jean-Claude Drolet, appuyée par Claude Dalcourt, il est résolu que le conseil confirme l'engagement de Richard Drapeau.

Adoptée à l'unanimité.

1.10.2 Carte Visa

19-01-06 CONSIDÉRANT les besoins d'achat ponctuel de l'inspecteur;

CONSIDÉRANT que la carte précédente a été annulée;

CONSIDÉRANT que la municipalité ne possède pas de petite caisse;

En conséquence, sur proposition de Jean-Claude Drolet, appuyée par Yvon Daigle, il est résolu que le conseil autorise la demande d'une carte Visa pour Richard Drapeau et ce, pour une limite de 500\$.

Adoptée à l'unanimité.

1.11 Hygiène du milieu :

1.11.1 Loi sur les compétences – Cours d'eau - Nomination de M. Richard Drapeau

19-01-07 CONSIDÉRANT que les dispositions prévues à la Loi sur les compétences, plus particulièrement à l'article 108, permettant à une municipalité régionale de comté de conclure une entente avec les municipalités locales de son territoire pour leur confier certaines responsabilités;

CONSIDÉRANT que l'entente intermunicipale relative à la gestion des cours d'eau sur le territoire de la MRC des Maskoutains a été approuvée par le conseil de la municipalité de Saint-Louis en la résolution numéro 06-07-95;

En conséquence, sur proposition de Claude Dalcourt, appuyée par Yvon Daigle, il est résolu, à l'unanimité, que la Municipalité de Saint-Louis nomme M. Richard Drapeau, inspecteur municipal, comme personne désignée en vertu de l'article 105 de la Loi sur les compétences municipales et ce, en référence à la clause 5 de ladite entente;

De transmettre copie de cette résolution à la MRC des Maskoutains

Adoptée à l'unanimité.

1.12 Aménagement et urbanisme :

Aucun point.

1.13 Loisirs et culture :

1.13.1 Bibliothèque municipale – Versement de la subvention annuelle

19-01-08 CONSIDÉRANT la demande faite par la responsable de la bibliothèque municipale;

Il est proposé par Jean-Pierre Arpin, appuyé par Jean-Claude Drolet

Et résolu que le Conseil approuve le versement de la subvention annuelle de 3 000\$.

Adoptée à l'unanimité.

1.13.2 Demande de commandite – AHMV

19-01-09 CONSIDÉRANT la demande de commandite faite par l'Association de Hockey Mineur des Villages pour le rendez-vous des Champions qui aura lieu les 23 et 24 mars 2019;

Sur proposition de Jean-Pierre Arpin, appuyée par Robert Charron, il est résolu que la municipalité verse la somme de 200\$ et que le maire soit présent pour représenter la municipalité.

Adoptée à l'unanimité.

1.14 Activités d'investissement :

Aucun point.

1.15 Varia ouvert

1.16 Période de questions

Le conseil procède à la période de questions à l'intention des personnes présentes.

1.17 Levée de la séance

19-01-10 Sur proposition de Robert Charron, il est résolu, à l'unanimité, que la présente séance soit levée à 20h58.

Stéphane Bernier,
Maire

Pascale Dalcourt
Directrice générale & secrétaire-trésorière

Je, Stéphane Bernier, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.